

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

Lundi, le 2 octobre 2023, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon.

Sont présents: Mme la conseillère Geneviève Migneault
 M. le conseiller Pierre Girard
 M. le conseiller André Dufour
 M. le conseiller Marc-André Guay
 M. le conseiller Richard Sirois

Est absent : M. le conseiller Gérald Morin

M. Marc Lavoie, directeur des finances, assiste aussi à la séance.

1.0 MOT DE BIENVENUE

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.0 Séance ordinaire du 5 septembre 2023;

3.1 Séance spéciale du 18 septembre 2023.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Développement Falardeau – Aide financière.

5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Adoption du Règlement 547 (Tarif 9-1-1).

6.0 TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prolongement des rues Gaudreault et Mercier (phase 1) – Étude des soumissions.

7.0 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Rémunération – kinésiologue.

8.0 CORRESPONDANCE

9.0 AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Servitudes Hydro-Québec - Habitations 32;

9.2 Aféas – Demande de subvention.

10.0 ACCEPTATION DES COMPTES

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

311-2023 Lecture et acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 2 octobre 2023.

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

312-2023 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

313-2023 Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 18 septembre 2023.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 18 septembre 2023, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

314-2023 Développement Falardeau – Accompagnement au démarrage de la coopérative - Aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse une aide financière de 1 100\$ à Développement Falardeau afin de soutenir les activités de cet organisme; et s'engage à soutenir les efforts financiers de cet organisme pour le développement de la municipalité pour un montant supplémentaire maximal de 11 000\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

315-2023

Adoption du Règlement 547 (Tarif 9-1-1).

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que le Règlement #547 ayant pour objet de modifier le Règlement 399, tel que déjà modifié par le Règlement 469 et décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers (ère).

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

RÈGLEMENT 547

Ayant pour objet de modifier le Règlement 399, tel que déjà modifié par le Règlement 469 et décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu à l'unanimité que soit et est adopté le règlement portant le #547 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT 399, TEL QUE DÉJÀ REMPLACÉ PAR LE RÈGLEMENT 469 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :

« ARTICLE 2

À compter du 1er janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.52\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. »

ARTICLE 2

LE RÈGLEMENT 399 EST MODIFIÉ PAR L'INSERTION APRÈS L'ARTICLE 2 DE L'ARTICLE SUIVANT :

« ARTICLE 2 A

Le montant de la taxe est indexé, au 1er janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieur à 0.005\$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieur à 0.005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 de Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r.14). »

ARTICLE 3

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau tenu le 2^e jour du mois d'octobre 2023 et signé par le maire et le greffier trésorier et directeur général.

GERMAIN GRENON
MAIRE

DANIEL HUDON
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

316-2023

**Prolongement de la rue Gaudreault et ouverture (phase 1)
de la rue Mercier– Étude des soumissions.**

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le prolongement de la rue Gaudreault et l'ouverture de la phase 1 de la rue Mercier;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues

Entreprises Siderco	750 195.78 \$
Construction J&R Savard	764 292.90 \$
Transport Dany Gagnon	791 041.80 \$
Entreprises Rosario Martel	857 138.63 \$
Excavation R&R	863 195.45 \$

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions reçues ont été jugées conformes.

CONSIDÉRANT que le Règlement 524, relatif à ces travaux est insuffisant pour absorber les coûts des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite tout de même réaliser l'essentiel des travaux d'infrastructure prévus et décide donc à cet effet de retirer les travaux suivants, soient :

- Enrobés bitumineux;
- Bordures de béton;
- Éclairage de rue.

CONSIDÉRANT que cette décision ramène le prix des soumissions reçues à l'intérieur des possibilités financières au Règlement 524, soient :

Entreprises Siderco	552 622.74 \$
Construction J&R Savard	587 202.64 \$
Transport Dany Gagnon	602 297.69 \$
Entreprises Rosario Martel	675 204.49 \$
Excavation R&R	646 858.49 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne la plus basse soumission conforme pour les travaux sélectionnés, soit :

- Entreprises Siderco à 552 622.74 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

317-2023

Rémunération – kinésiologue.

CONSIDÉRANT les besoins du Centre de conditionnement physique pour un kinésiologue à temps partiel.

POUR CE MOTIF:

Il est proposé par M. le conseiller M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau engage Mme Fanny Marty-Peyroutet au poste à temps partiel de kinésiologue et fixe son salaire horaire à 23.75\$; et que ce salaire soit soumis aux mêmes pourcentages d'augmentation et aux mêmes fréquences que ce qui est prévu à l'entente de l'employé. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Correspondance.

1. Le 31 mai 2023, l'Association des propriétaires du lac Adélarde, sollicitant l'aide financière de la Municipalité afin d'aider au fonctionnement de cet organisme.
2. Le 25 juillet 2023, Madame Cynthia Larouche et M. Jacques Bélanger du Groupe d'action communautaire de Falardeau, remerciant la Municipalité pour sa contribution à la 42e édition de la campagne de financement « Bercethon » qui s'est tenu le 27 mai dernier et qui a permis d'amasser la somme de 16 067.25\$.
3. Le 8 septembre 2023, M. Georges Gagnon, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, transmettant à la Municipalité une carte d'une planification de récolte préliminaire située à proximité du Valinouët et demandant si la Municipalité a des préoccupations à ce sujet.
4. Le 11 septembre 2023, Mme Émilie Boulanger et MM. Jean-François Turcotte et Clermont Boulanger, propriétaires du 16, rue de Courchevel, demandant à la Municipalité de réparer et de payer pour les bris à l'entrée causés par le non-écoulement de l'eau du fossé de la Municipalité.
5. Le 15 septembre 2023, Mme Katia Petit, du ministère de la Sécurité publique, informant la Municipalité qu'un processus d'inspection et de vérification des services de sécurité incendie municipaux débutera à compter du mois de septembre 2023 pour certaines municipalités qui auront été choisies.
6. Le 15 septembre 2023, Mme Josée Élément du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyant à la Municipalité un préavis relatif à la délivrance d'une attestation d'assainissement et demandant d'envoyer ses observations dans un délai de 60 jours.

7. Le 18 septembre 2023, Mmes Claire Charron et Danièle Dugré de la Coalition biodiversité-Non au Bti, informant la Municipalité de leur inquiétude face à l'insecticide Bti et demandant d'annuler les contrats de traitement contre les insectes piqueurs de façon définitive sur le territoire.
8. Le 19 septembre 2023, Mme Dominique Bérubé, d'Informes affaires Saguenay – Lac-Saint-Jean, demandant à la Municipalité de participer au cahier spécial anniversaire de 40 ans du Valinouët et informant également des prix de parution.
9. Le 20 septembre 2023, M. Michel Tremblay, propriétaire d'Entreposage Michel Tremblay et de Passions mobiles du 69, boulevard Martel, demandant à la Municipalité de régulariser au zonage les activités pour ses 2 compagnies.
10. Le 20 septembre 2023, Mme Hélène Boivin de la Fondation DI TSA et M. William Laroche du Service sécurité incendie de Roberval, sollicitant à la Municipalité un soutien financier pour la levée de fonds "Les marches de la persévérance » qui aura lieu le 14 octobre prochain.
11. Le 18 septembre 2023, Mmes Gisèle Dallaire, Lynn Renaud et Martine Bourgeois, de RECIF 02 invitant la Municipalité à la Journée sur le racisme qui se tiendra gratuitement le 28 octobre prochain à la salle multifonctionnelle de Larouche.

318-2023

Association des propriétaires du lac Adélarde – Appui financier – Activités 2023.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse à l'Association des propriétaires du lac Adélarde une aide financière de 400\$, afin de soutenir le fonctionnement de cet organisme. Adopté à l'unanimité par les conseillers (ère).

319-2023

Servitudes Hydro-Québec - Habitations 32.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise les servitudes au bénéfice d'Hydro-Québec et autres fournisseurs d'utilités publiques sur une partie du lot 6 572 980; et que le greffier-trésorier de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de telles servitudes. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

320-2023

Aféas – Demande de subvention.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse 1 000 \$ à l'Association féministe d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) afin d'aider au financement de cet organisme. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

321-2023

Acceptation des comptes – Au 2 octobre 2023.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

43670	-	BENEVA INC.	9 954.23 \$
43671	-	DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	504.87 \$
43672	-	HYDRO QUÉBEC	4 050.45 \$
43673	-	LAPOINTE ALEXANDRE / GAUDREAU GUILLAUME	5 000.00 \$
43674	-	LESSARD TREMBLAY, NOTAIRES	149.00 \$
43675	-	UNIRÉSO TÉLÉCOM INC.	195.35 \$
43676	-	VIDÉOTRON S.E.N.C.	164.89 \$
43677	-	MINISTRE DES FINANCES	126.47 \$
43678	-	MINISTRE DES FINANCES	94.42 \$
43679	-	ANNULÉ	0.00 \$
43680	-	ALLARD FRANCINE, MME	392.51 \$
43681	-	BELL MOBILITÉ INC.	536.74 \$
43682	-	CLUB DE COMPÉTITION LE VALINOUËT	500.00 \$
43683	-	FONDATION DE MA VIE	100.00 \$
43684	-	GRENON GERMAIN	58.01 \$
43685	-	HYDRO QUÉBEC	858.48 \$
43686	-	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	69.28 \$
43687	-	TRANSPORTS ADAPTÉS SAGUENAY NORD	13 177.28 \$
43688	-	DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	443.37 \$
43689	-	CAMPING QUÉBEC	885.07 \$
43690	-	DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	956.82 \$
43691	-	DUMONT-POIRIER CATHERINE	305.82 \$
43692	-	HYDRO QUÉBEC	7 933.44 \$
43693	-	VIDÉOTRON S.E.N.C.	183.33 \$
43694	-	FORTIN MARIE-JULIE	527.24 \$
43695	-	TREMBLAY BRUNO, VÉZINA GUYLAINE	695.00 \$
43696	-	TREMBLAY FERNAND	400.00 \$
43697	-	9190-0738 QUÉBEC INC.	12 501.83 \$
43698	-	ALLARD FRANCINE, MME	392.51 \$
43699	-	ARCHAMBAULT	398.05 \$
43700	-	ASPHALTE ULTRA	23 870.72 \$
43701	-	ASTUS INC.	227.65 \$
43702	-	ATELIER FAA INC.	627.76 \$

43703	-	AXCHEM CANADA LTD	2 351.46 \$
43704	-	BELL CANADA	706.96 \$
43705	-	BELL MOBILITÉ INC.	536.74 \$
43706	-	BLACKBURN ET BLACKBURN INC.	681.14 \$
43707	-	CABINET LAROUCHE	1 024.66 \$
43708	-	CANCER SAGUENAY	100.00 \$
43709	-	C.R.S.B.P. SAGUENAY LAC ST-JEAN	550.00 \$
43710	-	ANNULÉ	0.00 \$
43711	-	ANNULÉ	0.00 \$
43712	-	ANNULÉ	0.00 \$
43713	-	ANNULÉ	0.00 \$
43714	-	ANNULÉ	0.00 \$
43715	-	ANNULÉ	0.00 \$
43716	-	CENTRE DU BRICOLEUR (LE)	4 597.76 \$
43717	-	CENTRAIDE SAGUENAY LAC ST-JEAN	500.00 \$
43718	-	AU CHEF EXTRA	77.19 \$
43719	-	CHEVALIERS DE COLOMB	1 100.00 \$
43720	-	CIMCO RÉFRIGÉRATION	3 052.02 \$
43721	-	CIMSOFTE CORP.	3 088.21 \$
43722	-	COMMUNICATIONS TÉLÉ SIGNAL INC.	87.92 \$
43723	-	CONTENEURS PBT INC.	114.98 \$
43724	-	COOPÉRATIVE NATIONALE DE	3 950.55 \$
43725	-	CURLING ANDRÉ FERLAND INC.	545.04 \$
43726	-	ANNULÉ	0.00 \$
43727	-	DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	1 538.62 \$
43728	-	DEVICOM	53.75 \$
43729	-	DEVOST LISE, MME	1 347.84 \$
43730	-	DUMONT-POIRIER CATHERINE	75.00 \$
43731	-	ÉBÉNISTERIE ROCHEFORT	1 583.78 \$
43732	-	ENGLOBE CORP.	6 634.06 \$
43733	-	ENTREPRISES D.F. ENR.	5 978.70 \$
43734	-	ENTREPRISES ANDRÉ CROFT SINGER	96.58 \$
43735	-	EUROFINS ENVIRONEX	3 700.49 \$
43736	-	EVERGUARD, INCENDIE-SÉCURITÉ	321.93 \$
43737	-	EXCAVATION CLAUDE LAROUCHE INC.	586.38 \$
43738	-	EXTERMINATION TREMBLAY ET LEMIEUX INC.	44.27 \$
43739	-	FITNESS L'ENTREPÔT PLUS	534.79 \$
43740	-	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	35.00 \$
43741	-	FOURNITURES DE BUREAU M.S.	1 403.48 \$
43742	-	GAGNON MARC	230.00 \$
43743	-	GESTION DE PROJET SAGUENAY	216.73 \$
43744	-	GIRARD, TREMBLAY, GILBERT, NADEAU	574.88 \$
43745	-	GO DISTRIBUTION	287.44 \$
43746	-	GRENON GERMAIN	58.01 \$
43747	-	GROMECC INC.	703.59 \$
43748	-	GROUPE GÉOS	20 867.96 \$
43749	-	HUDON DANIEL, M.	5 606.90 \$
43750	-	HYDRO QUÉBEC	9 740.73 \$

43751	-	INTER-LIGNES	590.10 \$
43752	-	JAVEL BOIS-FRANC INC.	817.22 \$
43753	-	JRM EXCAVATION	32 660.09 \$
43754	-	LABERGE, GUÉRIN ET ASSOCIÉS	1 207.24 \$
43755	-	L'ARSENAL	13 107.16 \$
43756	-	LESSARD TREMBLAY, NOTAIRES	1 500.00 \$
43757	-	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX	203.76 \$
43758	-	LUMEN	132.29 \$
43759	-	MINISTRE DES FINANCES	7.28 \$
43760	-	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	27 481.58 \$
43761	-	M.R.C. DU FJORD-DU SAGUENAY	257 879.38 \$
43762	-	NORDA STELO	1 581.67 \$
43763	-	NUTRINOR	291.72 \$
43764	-	NUTRITE BELLE PELOUSE	1 279.67 \$
43765	-	PIÈCES D'AUTOS STE-GENEVIÈVE	190.40 \$
43766	-	PPS CANADA	977.28 \$
43767	-	PRÉVOST NICOLE, MME	60.05 \$
43768	-	PRODUITS SANITAIRES BELLEY	2 504.21 \$
43769	-	PRODUITS B.C.M. LTÉE	6 210.90 \$
43770	-	PRODUITS SANITAIRES LÉPINE INC.	1 170.77 \$
43771	-	PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	2 293.75 \$
43772	-	PULSAR TÉLÉCOM - PRO CÂBLE JRM	1 803.89 \$
43773	-	QUINCAILLERIE BRIDÉCO LTÉE	190.73 \$
43774	-	RÉAL HUOT INC.	18 221.42 \$
43775	-	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	10 627.86 \$
43776	-	ROBERT BOILEAU INC.	434.40 \$
43777	-	ROBINSON, SHEPPARD, SHAPIRO, AVOCATS	664.55 \$
43778	-	SANIDRO INC.	4 143.20 \$
43779	-	SERRURIER Y.C. FILLION INC.	229.78 \$
43780	-	SERVITROL (1994) ENR.	1 123.95 \$
43781	-	SERVICE STÉPHANE TREMBLAY INC.	120.73 \$
43782	-	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	851.82 \$
43783	-	SOLUTECH INC.	3 219.30 \$
43784	-	S.P.I. SÉCURITÉ INC.	90.27 \$
43785	-	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	3 211.84 \$
43786	-	STATION SERVICE MERCIER ET FRÈRES INC.	702.60 \$
43787	-	TETRA TECH QE INC.	388.04 \$
43788	-	TRANSPORT FERNAND GILBERT LTÉE	603.62 \$
43789	-	TRANSPORTS ADAPTÉS SAGUENAY NORD	6 588.65 \$
43790	-	USINAGE Z.M.M. INC.	6 050.68 \$
43791	-	VALINEIGE SA	23 292.50 \$
43792	-	VARIÉTÉS L.C.R. INC.	968.59 \$
43793	-	VIDÉOTRON S.E.N.C.	612.02 \$
43794	-	VILLE D'ALMA	6 917.19 \$
43795	-	VINCENT RIVEST PHARMACIEN INC.	37.33 \$

M. le maire Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Je, soussigné, greffier-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Greffier-trésorier et directeur général

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 20 H 51

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. MARC LAVOIE
DIRECTEUR DES FINANCES**